



Municipalité de Grand-Métis

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale greffière-trésorière, que le conseil de la Municipalité de Grand-Métis a, à sa séance ordinaire tenue le 17 janvier 2022, adopté le règlement 2021-0239 pour fixer le taux de taxes foncières et les tarifs de compensation pour l'année 2022. Une résolution visant une légère modification au budget adopté le 13 décembre dernier a aussi été adoptée.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal de Grand-Métis 70, Chemin Kempt, Grand-Métis, aux heures de bureau.

DONNÉ À GRAND-MÉTIS, CE 19 JANVIER 2022

Chantal Tremblay,
Directrice-générale et greffière-trésorière

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussignée, Chantal Tremblay, en ma qualité de directrice générale secrétaire-trésorière de la municipalité de Grand-Métis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 10h00 heure et 13h00 heure le 19^{ème} jour de janvier 2022.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT
CE 19^{ème} JOUR DU MOIS DE JANVIER 2022.

Directrice générale / greffière-trésorière